

Ce crime d'omission, ce crime de faiblesse, ce crime de peur est, peut-être, le plus grand de tous.

C'est, hélas ! le crime moderne, le crime contemporain, le crime politique, favorisé par nos constitutions révolutionnaires.

Aucun gouvernement n'a approuvé en 1870 la confiscation des Etats de l'Eglise. Mais tous se sont lavés les mains. Et cependant la tache est indélébile, car on n'échappe ni aux responsabilités ni aux solidarités.—*Journal de Rome.*

Un toast au Saint-Père.—Au commencement de décembre a eu lieu à Londres le banquet annuel de la société de bienfaisance instituée depuis de longues années pour venir au secours des pauvres âgés et infirmes.

Ce dîner, auquel assistaient plus de cent convives, était présidé par son Em. le cardinal Manning, assisté de Mgr Patters évêque d'Emmaüs et de plusieurs membres du clergé. Après les grâces, son Em. le cardinal archevêque de Westminster a proposé en ces termes un toast à notre Saint-Père le Pape Léon XIII et que nous traduisons d'après le *Tablet* de Londres :

“ La tâche du St Père, a dit son Eminence, est d'un genre tout spécial et jamais peut-être elle n'a été plus difficile que dans le moment actuel. Le Pape s'est trouvé entouré de tous les gouvernements du globe, tous lui offrant leurs conseils, mais ne faisant que peu ou rien, et à la fin absolument rien, pour le protéger ou pour briser le cercle révolutionnaire qui s'élevait autour de lui de toutes parts. L'attitude de notre St-Père Léon XIII est différente de celle de Pie IX. L'attitude du dernier Pontife était une attitude de “majestueuse immobilité,” comme on l'a appelée, une attitude de ferme résistance au mal. Mais Léon XIII a voulu, au contraire, traiter d'une manière active avec les gouvernements du monde et essayer de les amener à entretenir avec lui des relations de paix. Sur trente-six têtes couronnées qui règnent maintenant, dix seulement sont catholiques; on comprend donc aisément la difficulté de la tâche qui incombe à Léon XIII.

“ Vous savez comment il a traité avec l'Allemagne; il est aussi évident comment il entend traiter avec la France, et si vous avez lu le *Times* de ce jour, vous avez pu voir avec quelle sagesse le Nonce qui représente le St Père à Paris sait remplir sa charge si difficile.

“ Votre sympathie sur ces questions s'accroîtra encore et deviendra plus profonde, si vous songez à ce fait étrange et monstrueux, qu'il y a à peine quelques jours, un tribunal civil de Rome a déclaré que la juridiction civile de la monarchie italienne s'étendait jusque sur le Vatican lui-même et que par conséquent le Pape, souverain de nom, n'avait en réalité aucune souveraineté. Sous la loi ironiquement appelée des garanties, il est déclaré que le Vatican est une propriété nationale, dont on permet l'usage et la jouissance au St-Père.

“ La situation du Souverain Pontife est donc triste et indigne, puisqu'on reconnaît une souveraineté, et une souveraineté de ce monde au-dessus de lui. Je vous demande de boire tous à la santé du Pape Léon XIII et de montrer par là que vous partagez sa confiance et que vous croyez au succès de ses nobles et sages efforts pour ramener les pouvoirs civils du

monde à l'amitié avec le Saint-Siège, et cela avant que ses ennemis ne soient victimes du châtement qui les attend sûrement, s'ils continuent à le persécuter.” (Vifs applaudissements.)

Le toast a été accueilli avec les honneurs habituels, et tous les convives ont chanté en chœur l'hymne composé par feu le cardinal Wiseman: *God bless the Pope.*

Le cardinal Manning a porté ensuite la santé de la reine et la famille royale et a fait allusion à la vie privée exemplaire de Sa Majesté; il a avoué qu'il avait été tout à la fois intéressé et touché par les simples et attrayants tableaux de la vie domestique de la famille royale, qu'on trouve dans le livre qui a pour titre: *The Life of the Prince Consort.*—(*Moniteur de Rome.*)

La société de colonisation du diocèse de Québec.—Il y a eu mardi, le 26 décembre dernier, une assemblée des directeurs *ex officio* de la société de Colonisation du diocèse de Montréal, à l'évêché, sous la présidence de Monseigneur Fabre. La résolution suivante fut adoptée à l'unanimité :

Vu le développement rapide de la colonisation, la société de Colonisation du diocèse de Montréal prie l'Exécutif et les deux chambres d'Assemblée d'augmenter, autant que possible, l'octroi pour les travaux de colonisation dans la vallée de l'Ottawa, de presser les arpentages des cantons qui ne sont pas encore arpentés; et vu aussi les terrains magnifiques que l'on trouve sur la Lièvre et sur la Kiamaska, il est urgent que le gouvernement continue le chemin Chapleau, par un octroi spécial;

Que le diocèse de Montréal comprenant près de la moitié de la population de la province, il est nécessaire, pour diminuer l'émigration, que le gouvernement ouvre la vallée de l'Ottawa, pour y seconder l'activité de cette population, non seulement par les octrois, mais encore en favorisant de toutes ses forces la construction d'un chemin de fer, lequel donnerait une valeur inappréciable à ces bons terrains, d'autant plus qu'il sillonnerait cette vallée à une distance de quatre-vingts à cent milles de l'Ottawa, dans la plus grande partie de son parcours.

CAUSERIE AGRICOLE

BATTAGE DES GRAINS.

Le battage des grains est fait dans le but de séparer le grain d'avec la paille et la balle. Ce travail se fait de trois manières: au fléau, par le dépiquage et au moyen de machines.

Le battage au fléau était autrefois le seul employé dans nos localités. Le grain n'était battu que par ce moyen, mais c'était un travail lent et fatigant. En effet, pour cette opération, l'homme est obligé de frapper avec force sur les épis avec un instrument peu pesant il est vrai, mais qui le devient lorsque la fatigue arrive. Avec cet instrument, le batteur frappe trente sept coups à la minute, 2,200 coups à l'heure et 22,200 coups par jour: ce qui demande assez de nerf. De plus, la lenteur de ce travail est tellement grande que de nos jours il serait impossible de trouver pour battre le nombre nécessaire de mains; et lors